

DOCUMENTS/JUSTIFICATIFS A PRODUIRE

1. Mineurs d'âge

- Preuve de la minorité

2. Documents à produire par tous

- Formulaire de demande *OK*
- **Sauf**
 - Mineur d'âge
 - Salduz :
 - Salduz concertation téléphonique
 - Salduz hors téléphone : formulaire simplifié (à télécharger sur le SALDUZ WEB)
 - Tolérance pour les malades mentaux si leur état de santé rend incapable de signer. Signaler cette éventuelle impossibilité sur le formulaire.

3. Hors cas de présomptions

- Dernier avertissement extrait de rôle est à produire systématiquement *OK*
- Salariés :
 - Fiche individuelle/fiche fiscale annuelle
 - Preuve du pécule de vacances
 - Preuve des primes et avantages (timbres, chèques repas, indemnité de formation...)
 - Intervention pour chômage intempéries, chômage économique : attestation
 - Fiches de salaire des deux derniers mois
 - Suppléments ONEM (ACTIVA, PFI...)
 - INTERIM : 2 mois si travail « complet », sinon demander plus longue période
- Indépendants :
 - AER
 - Dernière déclaration TVA
 - Fiche annuelle 281.50
 - Attestation du comptable
- Indemnités de mutuelle
 - Attestation de la mutuelle pour les deux derniers mois
 - **Ou** extrait de compte des deux derniers versements pour autant que le taux journalier soit indiqué (à multiplier par 26)
- Allocations de chômage :
 - Attestation du syndicat pour les deux derniers mois
 - **Ou** extrait de compte des deux derniers versements pour autant que le taux journalier soit indiqué (à multiplier par 26)
 - Travail ALE : preuve des montants perçus
- Endettement exceptionnel :
 - Relevé des dettes
 - Preuve des paiements effectués

- Contributions/pensions alimentaires perçues ou payées :
 - Preuve des versements des deux derniers mois (extraits de compte)
- Personne en règlement collectif de dettes :
 - Composition de ménage
 - Décision d'admissibilité
 - Attestation du médiateur (pécule + allocations familiales + charges payées directement par le médiateur)
- Enfants majeurs encore aux études :
 - Attestation de fréquentation scolaire
- Absence de longue durée d'un membre du ménage :
 - Attestation de la maison de repos
 - Attestation de détention
- Loyers perçus :
 - Extraits de compte des deux derniers mois
 - Si immeuble improductif, le dernier revenu cadastral.
- Absence de revenus :
 - Attestation sur l'honneur circonstanciée.
 - Dernier AER
 - Si le justiciable a reçu une décision de refus du CPAS ou mutuelle ou chômage... la produire sinon, on ne demande pas de faire le tour des CPAS, ONEM...
 - ATTENTION : il faut vérifier que le justiciable n'a pas d'aide de son entourage car il faudra en tenir compte.

4. Présomptions réfragables (document à produire en plus du formulaire)

- RIS du CPAS (revenu d'intégration) :
 - Composition de ménage
 - Décision du CPAS
 - Preuve du dernier versement
 - Si RIS cohabitant :
 - Preuve des ressources du cohabitant
- GRAPA (revenu garanti aux personnes âgées) :
 - Composition de ménage
 - Décision de l'ONP
 - Preuve du dernier versement
- ARR :
 - Composition de ménage
 - Calcul du montant de l'ARR du SPF SECURITE SOCIALE
 - Preuve du dernier paiement
- PERSONNE EN DETENTION (tout régime)
 - Attestation de détention/billet d'écrou/mandat d'arrêt...
- INTRODUCTION D'UN RCD :
 - Sur le formulaire de demande préciser que c'est pour l'introduction d'un RCD et le faire **signer** par le justiciable.

- MALADES MENTAUX
 - Convocation dans le cadre de la procédure L.26.06.1990
- ETRANGER/DEMANDEUR ASILE (pour procédure quant à son statut)
 - Dans le cadre d'un recours administratif : la décision de recours
 - Dans le cadre d'un ordre de quitter le territoire : la décision
 - Demande d'asile : annexe 26

5. Salduz

- Entretien téléphonique : fichier PDF à télécharger via l'application salduzweb
- Interrogatoire zone de police : formulaire-type simplifié à télécharger via salduzweb
- Interrogatoire devant le juge d'instruction : interrogatoire de l'inculpé

6. Pièces complémentaires en cas de soupçon de dépassement des plafonds/ressources non déclarées

- Avertissement extrait de rôle
- Précomptes immobiliers
- Preuve des soldes de tous les comptes pour les deux derniers mois si déclaration d'avoirs supérieurs à 5.000 €.
- Preuve des placements
- Taxe automobile
- En cas d'absence de revenus, dans la mesure du possible, attestation du CPAS, ONEM, MUTUELLE de non intervention.